

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 124 – ÉDITION DU 8 FEVRIER 2019

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46, rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES-NANCY CEDEX

Tél. 03 83 16 46 00

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

- Édition du 8 février 2019-

SOMMAIRE

1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration

Bureau du conseil d'administration du 31 janvier 2019

- DÉLIBÉRATION N°D2019_001 Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 18 octobre 2018
- DÉLIBÉRATION N°D2019_002 Mise à disposition du Colonel hors classe X . X auprès du ministère de l'intérieur
- DÉLIBÉRATION N°D2019_003 Modification de la délibération n°2016-09 du bureau du conseil d'administration du 21 janvier 2016 relative à la tarification des prestations du centre de formation. Tarif de location de la maison à feu et du plateau gaz
- DÉLIBÉRATION N°D2019_004 Convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre le SDIS 54 et le SDIS 57
- DÉLIBÉRATION N°D2019_005 Autorisation d'ester en justice - Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N°D2019_006 Autorisation d'ester en justice - Affaire X
- DÉLIBÉRATION N°D2019_007 Autorisation de signature d'avenants à des marchés publics
- DÉLIBÉRATION N°D2019_008 Convention de groupement de commandes entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le SDIS 54
- DÉLIBÉRATION N°D2019_009 Autorisation de lancement d'un protocole transactionnel
- DÉLIBÉRATION N°D2019_010 Autorisation de signature d'un bail de location pour un logement attribué par nécessité absolue de service
- DÉLIBÉRATION N°D2019_011 Autorisation de signature de marchés publics
- DÉLIBÉRATION N°D2019_012 Autorisation d'ester en justice - Audience correctionnelle

2 – Arrêtés règlementaires

-ARRÊTÉ n° DIRE 2019-2 modifiant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du SDIS de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté n° 2019-1 du 7 janvier 2019 portant composition du CHSCT du SDIS 54

DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 31 JANVIER 2019



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 31 JANVIER 2019

DÉLIBÉRATION N°D2019_001 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2018

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 18 octobre 2018.

DÉLIBÉRATION N°D2019_002 MISE À DISPOSITION DU COLONEL HORS CLASSE X . X AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** de la convention plaçant le Colonel hors classe X . X à disposition du ministère de l'intérieur.
- **autorise** son Président à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N°D2019_003 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2016-09 DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2016 RELATIVE À LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DU CENTRE DE FORMATION. TARIF DE LOCATION DE LA MAISON À FEU ET DU PLATEAU GAZ

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération 2016-009 du 21 janvier 2016,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **modifie** la délibération n° 2016-09 du bureau du conseil d'administration du SDIS du 21 janvier 2016 en ajoutant les nouvelles infrastructures suivantes : plateau technique gaz et maison à feu,
- **fixe** pour l'année 2019, le tarif de ces locations journalières du plateau technique gaz et de la maison à feu comme indiqué dans le tableau joint en annexe,
- **précise** que la révision des prix sera celle appliquée pour les locations journalières des infrastructures et fixée par la délibération n°2016-09 du bureau du conseil d'administration du 21 janvier 2016.

DÉLIBÉRATION N°D2019_004 CONVENTION INTERDÉPARTEMENTALE D'ASSISTANCE MUTUELLE ENTRE LE SDIS 54 ET LE SDIS 57

Le Bureau du conseil d'administration,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R.1424-47,
Vu le code de la sécurité intérieure,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre le SDIS 54 et le SDIS 57 telle que jointe à la présente délibération,
- **autorise** son Président à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N°D2019_005 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,
Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice devant le Tribunal Correctionnel de Nancy dans les affaires SDIS-X/Y, SDIS-X-Y-Z/X et Y-Z/X et à assurer la protection fonctionnelle des agents victimes,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le Cabinet d'Avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement et ses agents dans ces deux affaires,
- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N°D2019_006 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AFFAIRE X

Le Bureau du conseil d'administration,
Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le Président du conseil d'administration à ester en justice en défense devant le Tribunal Administratif de Nancy suite aux requêtes n°1802525-1 et n°1803396-1 présentées par Monsieur Y X,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le Cabinet d'Avocats LAGRANGE, PHILIPPOT, CLEMENT, ZILLIG, VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement,

- **autorise** le Président du conseil d'administration à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N°D2019_007 AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS À DES MARCHÉS PUBLICS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de VSAV passé dans le cadre du groupement de commandes interdépartemental, attribué à la société GIFA COLLET tel que joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 54-17-02 relatif à l'installation du CTA/CODIS et de l'état-major sur le site de l'école départementale du SDIS de Meurthe-et-Moselle – Quartier Kleber – lot n° 1 : Gros Oeuvre attribué à la société BCC rédigé comme joint en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2019_008 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LE SDIS 54

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Service Départemental d'Incendie et de Secours, dont l'objet serait :

- Acquisition de fournitures de bureaux,
- Acquisition d'enveloppes et pochettes,
- Acquisition de papier,
- Acquisition et acheminement d'électricité,
- Prestations d'impression et de reprographie,
- Acquisition de fers, métaux, profilés,
- Acquisition de produits chimiques,
- Acquisition d'équipements électriques et d'éclairage,
- Acquisition d'outillage et de quincaillerie,
- Acquisition de vêtements professionnels et accessoires liés,
- Acquisition de produits et matériels d'entretien,
- Acquisition de titres de transport,
- Acquisition de tampons-encreurs et accessoires liés,
- Prestations d'entretien des espaces verts,
- Acquisition et acheminement de gaz naturel,
- Acquisition de carburant en vrac.

- **autorise** l'adhésion du Service Départemental d'Incendie et de Secours audit groupement,
- **adopte** la convention de groupement de commandes, telle qu'annexée à la présente délibération,
- **autorise** son Président à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N°D2019_009 AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le lancement de la négociation d'un protocole transactionnel avec la société KIDDE.

DÉLIBÉRATION N°D2019_010 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION POUR UN LOGEMENT ATTRIBUÉ PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du conseil d'administration du 23 décembre 2004 relative à l'attribution des logements de fonction,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le bail de location entre le service départemental d'incendie et de secours et Mme X Y, représentée par EURL GERANCE INGOLT, dont le siège social est situé XXX et portant sur une maison, située XXX dont le loyer mensuel est fixé à 810 €, et destiné au logement attribué par nécessité absolue de service du Capitaine Y X, affecté au groupement territorial Pont à Mousson/Toul et amené à réaliser des gardes en tant que chef de colonne sur le secteur de pont à Mousson.

- **autorise** son Président à signer ledit bail de location tel que présenté en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2019_011 AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉS PUBLICS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 31 janvier 2019,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer le marché public n° 2018-0000541824 relatif à la fourniture de camionnettes pour fourgons d'incendie léger attribué à la société PEUGEOT BAILLY pour les prix unitaires suivants : 37 072,37 € HT soit 45 345 € TTC pour un véhicule et 858,15 € TTC de frais annexes par véhicule (carte grise, acheminement, carburant, pack service tatouage) soit 46 203,15 € TTC par véhicule.

- **autorise** son Président à signer le marché public n°2018-GPTCDE1801 relatif au groupement de commandes interdépartemental Grand Est pour la fourniture de chaussures de protection type A et type C attribué de la manière suivante :

- Lot n°2 : Chaussures de protection de type C rangers – attribué à la société BOCHE pour les prix unitaires suivants :
 - Rangers tige basse : 118.32 € TTC la paire ;
 - Rangers tige haute : 114.24 € TTC la paire.
- Lot n°3 : Chaussures de protection de type C bottes - attribué à la société VOLKL pour les prix unitaires suivants :
 - Bottes tige basse : 88.89 € TTC la paire ;
 - Bottes tige haute : 124 € TTC la paire.

- **autorise** son Président à signer le marché public n°2018-GPTCDE1802 relatif au groupement de commandes interdépartemental Grand Est pour la fourniture de fourgons pompe-tonne attribué à la société GIMAEX pour son offre de base avec un châssis MAN pour les prix unitaires suivants :

DENOMINATION	PRIX EN € HT	PRIX EN € TTC
Châssis standard 230 V	194 200,00	232 950,00
Châssis standard 24 V	194 600,00	233 430,00
VI PSE n°1 : chainage manuelle de type « track truck » à montage rapide ou équivalent.	950,00	1 140,00
VI PSE n°2 : Chainage automatique de type « On Spot » ou équivalent, avec un fonctionnement en marche avant et arrière et avec une commande sécurisée.	3 500,00	4 200,00
VI PSE n°3 : L'adaptation du premier coffre à droite pour accueillir les équipements de secours routier (cisaille, écarteurs, vérins, coussins, cale de travelage, stabilisateurs de véhicule...) dans la mesure où le véhicule sera utilisé comme FPTSR. Dans cette configuration SR, le titulaire proposera une adaptation du coffre (aménagements, panoplie, tiroirs, etc.) qui fera l'objet d'une concertation préalable avec les SDIS. Le matériel de secours routier sera fourni par chaque SDIS. L'aménagement du premier coffre à droite sera adapté pour tous les types d'équipements présentés par chaque SDIS.	2 300,00	2 760,00
VI PSE n° 4 : installation d'un coffre de toit de 250/70/40 au minimum doté d'un éclairage à l'ouverture.	770,00	924,00
VI PSE n° 5 : installation de 2 coffres de toit de 250/70/40 au minimum doté d'un éclairage à l'ouverture.	1 550,00	1 860,00

VI PSE n°6 : porte échelle supplémentaire fixe pour une échelle à 3 plans.	650,00	780,00
--	--------	--------

DÉLIBÉRATION N°D2019_012 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AUDIENCE CORRECTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice devant le Tribunal de Police de Nancy dans l'affaire SDIS/Z-Y-X-W,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le Cabinet d'Avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement,

- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE SDIS N° DIRE 2019-2 MODIFIANT LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU SDIS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT L'ARRETE N° 2019-1 DU 7 JANVIER 2019 PORTANT COMPOSITION DU CHSCT du SDIS 54

Le PRESIDENT du CONSEIL d'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales dans ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de **M. Gauthier BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU la délibération du CASDIS n° 2018-41 du 12 avril 2018 portant fixation du nombre de représentants au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

VU les procès-verbaux des élections des représentants des communes et des représentants d'EPCI au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle du 24 juin 2014 ;

VU le procès-verbal des élections des représentants du personnel au comité technique en date du 06 décembre 2018 dénombrant le nombre de voix obtenues par les organisations syndicales Avenir-Secours, SA-SPP-PATS, SNSPP-PATS et UNSA SDIS 54 ;

CONSIDERANT la liste et le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales Avenir-Secours, SA-SPP-PATS, SNSPP-PATS et UNSA SDIS 54 pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail établies par le Président du CASDIS en date du 10 décembre 2018 ;

CONSIDERANT les désignations effectuées par les organisations syndicales Avenir-Secours, SA SPP-PATS, SNSPP-PATS et UNSA SDIS 54 ;

CONSIDERANT l'erreur matérielle sur la liste des représentants du personnel dans l'arrêté DIRE 2019-1.

- ARRETE -

ARTICLE 1 : La composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est fixée comme suit :

1) Président : M. Alain CASONI, Conseiller Départemental du canton de Villerupt, Maire de Villerupt,

2) Représentants de l'administration :

Titulaires :

- Mme Sophie MAYEUX, Conseillère Départementale du canton de Nancy 1,
- M. Antony CAPS, Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton d'Entre Seille et Meurthe, Maire de Nomeny,
- M. Michel MARCHAL, Conseiller Départemental du canton de Baccarat, Maire de Bures,
- Mme Sylvie BALON, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Longwy,
- Colonel Jérôme PETITPOISSON, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Suppléants :

- Mme Audrey NORMAND, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Neuves-Maisons,
- M. Laurent TROGRIC, Maire de Pompey,
- Mme Catherine BOURSIER, Conseillère Départementale du canton d'Entre Seille et Meurthe,
- Mme Rose-Marie FALQUE, Conseillère Départementale du canton de Baccarat, Maire d'Azerailles,
- M. Christopher VARIN, Conseiller Départemental du canton de Lunéville 1,
- Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours.

3) Représentants du personnel :

Titulaires	Suppléants
Mme Sophie VAN-ASSCHE, SA SPP PATS	M. Stephen FALLOT, SA SPP PATS
M. Valentin MARTET, SA SPP PATS	M. Patrick JACQUOT, SA SPP PATS
Mme Corine INGRESSI, UNSA SDIS 54	M. Didier NOEL, UNSA SDIS 54
M. Sébastien CLAVEL, UNSA SDIS 54	M. David GUIGUES, UNSA SDIS 54
M. Geoffrey BAULIN, Avenir Secours	M. Christophe HAINOT, Avenir Secours
M. Eric CHEVILLARD, Avenir Secours	M. Bruno BERQUAND, Avenir Secours
M. Christophe JEANBERT, Avenir Secours	M. Yannick PETREMENT, Avenir Secours
M. Christophe JANIN, SNSPP PATS 54	M. Damien FREZE, SNSPP PATS 54
M. Thomas STUTZMANN, SNSPP PATS 54	M. Yannick THEVENON, SNSPP PATS 54
M. Alexandre BRAILLARD, SNSPP PATS 54	M. Xavier LILLE, SNSPP PATS 54

4) Membres de droit à voix consultative :

- Médecin-chef du SDIS ou son représentant
- Médecin du service de médecine préventive ou son représentant.

5) le Chef du bureau Départemental de Santé et Sécurité en Service, chargé du secrétariat administratif du CHSCT ou son représentant.

ARTICLE 2 : Le précédent arrêté n° 2019-1 du 7 janvier 2019 fixant la composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité du SDIS de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du S.D.I.S.

Fait à NANCY, le 23 janvier 2019

Gauthier BRUNNER
Président du Conseil d'Administration du SDIS,

